

Annexe 1 : Finalités de l'Unité de Formation : Formation au langage corporel dans la communication avec l'enfant (secteur petite enfance)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette formation vise à développer les capacités de communication en langage corporel des personnes qui, soit professionnellement, soit bénévolement sont en contact avec la petite enfance (en particulier les puéricultrices) en vue de leur permettre d'initier et de participer avec plus de pertinence aux changements dans l'évolution psychomotrice des petits enfants et ce dans un cadre affectif et un environnement adapté au rythme d'évolution des petits enfants.

Annexe 2 : Capacités préalables requises de l'Unité de Formation : Formation au langage corporel dans la communication avec l'enfant (secteur petite enfance)

1. Capacités

Pour entamer cette formation, l'étudiant sera capable de résumer un texte de maximum trois pages traitant du développement psychomoteur de l'enfant et d'en rédiger un commentaire critique.

En outre, il justifiera d'une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins un an dans le domaine de la petite enfance.

2. Titres pouvant en tenir lieu

- Diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel de plein exercice ou de promotion sociale dans l'une des options ou sections suivantes:
 - auxiliaire familiale et sanitaire;
 - soins aux personnes ;
 - puéricultrice ;
 - socio-éducative ;
 - éducateur.

ET

- Attestation justifiant d'une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins un an dans le domaine de la petite enfance.

**Annexe 3 : Constitution des groupes ou regroupement de l'Unité de Formation :
Formation au langage corporel dans la communication avec l'enfant (secteur petite
enfance)**

- Pour le cours de «Développement psychologique et moteur de l'enfant de 0 à 3 ans » : aucune recommandation.
- Pour les cours de «Méthodologie spéciale : développement psychomoteur» et de «Méthodologie spéciale : techniques corporelles appliquées», il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants par groupe.

Annexe 4 : Programme des cours de l'Unité de Formation : Formation au langage corporel dans la communication avec l'enfant (secteur petite enfance)

Les activités d'enseignement visent à rendre l'étudiant capable dans le cadre du

- cours de « Développement psychologique et moteur de l'enfant de 0 à 3 ans » :
 - d'expliquer les différents stades du développement psychologique de l'enfant de 0 à 3 ans selon les dernières évolutions des théories traitant du développement de l'enfant (Stern, Haag, ...);
 - d'expliquer les niveaux d'évolution des schémas moteurs selon l'évolution du concept de sensori-motricité ;
 - de mettre en parallèle les deux thèmes précités et d'en tirer les conséquences sur l'harmonie ou la dysharmonie de la structure psychomotrice du développement de l'enfant et ce en rapport avec :
 - le langage corporel ;
 - l'accès à l'autonomie ;
 - le besoin de sécurité ;
 - la finalité des gestes techniques exécutés avec les enfants (donner à boire, donner à manger, les différents touchers liés à la technicité de la puériculture: faire la toilette, porter l'enfant, ...);
- cours de « Méthodologie spéciale : développement psychomoteur » :
 - d'observer le niveau de développement psychique et moteur de l'enfant de 0 à 3 ans ;
 - d'adapter sa pratique d'intervention au niveau du développement de l'enfant de 0 à 3 ans ;
 - d'expliquer et confronter sa pratique à celle de personnes extérieures (parents, autres intervenants, ...);
 - de proposer une réflexion sur les spécificités, la dimension éthique et expressive de son action ;
- cours de « Méthodologie spéciale : techniques corporelles appliquées » :
 - de percevoir son corps comme moyen d'expression ;
 - d'explorer son vécu corporel dans des situations affectives et motrices ;
 - d'expérimenter l'influence de son expressivité corporelle sur l'autre.

Annexe 5 : Capacités terminales de l'Unité de Formation : Formation au langage corporel dans la communication avec l'enfant (secteur petite enfance)

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver, au travers d'une situation amenée par lui ou par les chargés de cours, de façon orale ou écrite, sa capacité à mettre en place une relation avec l'enfant de 0 à 3 ans qui intègre :

- le langage corporel et son influence sur l'environnement ;
- le besoin de sécurité de l'enfant ;
- l'apprentissage à l'autonomie de l'enfant ;
- une évaluation des enjeux du toucher dans sa relation à l'enfant.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité qu'a l'étudiant :

- de maintenir sa pratique professionnelle dans sa fonction spécifique ;
- de transmettre de façon pertinente des informations à des personnes extérieures ;
- de mesurer l'influence de la mise en place de ce type de relation spécifique sur les pratiques institutionnelles.

Annexe 6 : Chargés de cours de l'Unité de Formation : Formation au langage corporel dans la communication avec l'enfant (secteur petite enfance)

Ils seront enseignants ou experts.

S'ils sont experts, ils devront justifier d'une formation en psychomotricité et d'une pratique d'au moins 5 ans de la psychomotricité.

23.1.97